

**BUREAU SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE**  
**Mardi 7 juin 2022 –14h00**

**COMPTE-RENDU**

Nombre de membres : 20, nombre de présents : 14, nombre d'absents : 6, nombre de pouvoirs : 1

L'an deux-mille vingt-deux, le sept juin à quatorze heures, le bureau syndical, légalement convoqué le trente-et-un mai deux-mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Valérie CHESNEL, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE, et Françoise REIG-HAMELIN.

**Étaient excusés** : Nicolas BOUCHÉ, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE et Benoît RAULT.

**Pouvoir** : Benoit RAULT donne pouvoir à Michel BELLENGER.

**Présents hors bureau syndical (équipe)** : Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, assistante administrative et de direction, David Durand, chargée d'affaire bois-énergie, Hélène Tesson, chargée d'affaires photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale.

**Secrétaire de séance** : Valérie CHESNEL.

Compte-rendu rédigé par Lucile CHERON

Le Président accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés. Madame Valérie Chesnel est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président demande à l'assemblée la possibilité de changer l'ordre de certains points à l'ordre du jour. L'attribution du marché pour la chaufferie bois de Rémalard en Perche sera abordée en premier et suivie du marché Cocon, puis les autres points seront abordés dans l'ordre précédemment indiqué.

Les membres du bureau acceptent ce changement.

### 1. Attribution du marché chaufferie bois de Rémalard en Perche

Le Président donne la parole à David Durand pour présenter le marché « Maitrise d'œuvre d'une opération comprenant la création d'une chaufferie biomasse et de son réseau de chaleur ».

Cinq bureaux d'études ont déposé des candidatures complètes et conformes au cahier des charges demandé.

Ci-après les analyses des offres :

Offre de Base						
N° Dépôt	Prestataire	Montant TTC	Note Prix	Note technique	Note finale	Classement
1	<b>DELAGE et COULIOU</b>	87 358,80 €	28,71	37,50	66,21	4
2	<b>ARCHI-Triad</b>	54 000,00 €	46,44	27,50	73,94	3

3	<b>BOULARD 14</b>	50 400,00 €	49,76	37,50	87,26	2
4	<b>ITHREM Conseil</b>	73 590,00 €	34,08	30,00	64,08	5
5	<b>CEDEN</b>	50 160,00 €	50,00	37,50	87,50	1

Offre avec Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC)						
N° Dépôt	Prestataire	Montant TTC	Note Prix	Note technique	Note finale	Classement
1	<b>DELAGE et COULIOU</b>	89 158,80 €	31,49	37,50	68,99	3
2	<b>ARCHI-Triad</b>	61 200,00 €	45,88	27,50	73,38	4
3	<b>BOULARD 14</b>	56 160,00 €	50,00	37,50	87,50	1
4	<b>ITHREM Conseil</b>	75 270,00 €	37,31	30,00	67,31	5
5	<b>CEDEN</b>	60 192,00 €	46,65	37,50	84,15	2

Suivant les résultats de l'analyse technico-financière ci-dessus, c'est l'entreprise CEDEN qui est classée première pour l'offre de base sans OPC. Concernant l'offre avec OPC, c'est l'entreprise BOULARD 14 qui arrive en première position. Un débat commence pour départager les deux entreprises.

En raison de l'importance du projet et après échanges de vues, le bureau syndical décide de retenir l'offre avec OPC. Parmi celles-ci, c'est BOULARD 14 qui propose l'offre la plus économiquement avantageuse et qui est retenu à 13 voix pour et 2 voix contre.

## 2. Marché opération Cocon

Monsieur le Président rappelle qu'un marché intitulé « opération cocon » a été lancé fin d'année 2021. Le premier marché s'est avéré infructueux par manque d'entreprise. Après échange avec les entreprises, un marché va donc être relancé.

Monsieur le Président donne la parole à David Durand pour présenter les modalités de ce marché.

Un dossier de consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre est en cours de finalisation. L'étude sera financée à hauteur de 80 % par le fonds LEADER, sans plafond. Après la réalisation des études d'avant-projet et du chiffrage courant 2<sup>ème</sup> semestre 2022, ces données pourront être transmises aux communes pour leurs budgets 2023 (montant et demande de DETR/DSIL). Ainsi, les travaux d'isolation pourraient être lancés courant 2023.

Les membres du bureau acceptent le lancement de ce nouveau marché.

## 3. Attribution du marché « Photovoltaïque – Saint Ouen sur Iton »

Le Président donne la parole à Hélène Tesson, pour présenter le marché « Travaux et fournitures nécessaires aux installations de la centrale photovoltaïque dans le cadre de la construction d'une recyclerie du SMIRTOM à Saint Ouen sur Iton ».

Trois entreprises ont proposé des candidatures complètes et conformes au cahier des charges demandé pour ce marché. Celles des entreprises TEIM et SUNVIE sont plus complètes et précises ce qui explique la meilleure note technique. Des variantes techniques permettant un retour sur l'investissement inférieur à 20 ans, tout en conservant une installation de qualité, ont été proposées par les trois entreprises.

Synthèse analyse des offres « Recyclerie du SMIRTOM à Saint Ouen sur Iton »				
Entreprises	Montant de l'offre (HT)	Note critère Prix (60%)	Note critères Technique (40%)	Note globale (100%)
<b>SUNVIE</b>	200 834,90 €	60	40	100
<b>SOLESENS</b>	264 090,00 €	45,60	35	80,6
<b>TEIM</b>	252 122,27 €	47,80	40	87,8

Après analyse du dossier technique, des délais de réalisation et de l'offre de prix fournis, l'offre qui arrive en première position au regard des critères définis dans le règlement de consultation est l'offre de SUNVIE.

Après cet exposé, les membres du bureau décident de retenir l'entreprise SUNVIE qui propose l'offre la plus économiquement avantageuse.

#### 4. Avenant à la convention signée avec les entreprises à la suite de l'augmentation des prix

Monsieur le Président rappelle qu'en raison de la forte hausse des prix des matières premières le Te61 a rédigé une convention pour mettre en place une indemnité permettant de majorer le coefficient d'actualisation du TP12 qui n'est pas à la hauteur des évolutions financières, comme préconisé par le courrier du 30 mars du premier ministre et à la suite de la délibération du bureau syndical en date du 22 avril. En effet, en concertation avec les services de la préfecture et avec l'accord de la trésorerie, des conventions ont été signés par les sept entreprises partenaires.

Ces conventions d'une durée de deux mois (mai-juin) ont permis d'ajouter quatre points supplémentaires à l'indice TP12 qui n'était pas représentatif de la hausse véritable des coûts (actualisation au trimestre).

Aujourd'hui, le contexte n'ayant pas évolué, il est proposé de reconduire cette convention jusqu'au 30 septembre 2022. Les membres du bureau donnent leur accord pour prolonger l'indemnité de 4 % supplémentaires de trois mois.

#### 5. Point avancement Schéma Directeur d'Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques

Cédric Thomas rappelle que le bureau d'étude qui accompagne le TEN pour le SDIRVE est l'entreprise ARTÉLIA.

Aujourd'hui, la première phase « état des lieux » a été réalisée (carte en annexe). Il a été difficile d'obtenir un bilan exhaustif. Les entreprises privées, les centres commerciaux et le Conseil Départemental de l'Orne n'avaient pas communiqué à temps leurs données.

La deuxième phase, concernant l'élaboration d'un scénario d'évolution de la mobilité électrique sur le territoire, est presque terminée. Dans un premier temps, tous les parkings de plus de 20 places ont été répertoriés pour l'installation d'une borne. Cependant, seuls les parkings gérés par une régie ou en délégation de service public sont éligibles.

L'analyse prospective permettant d'identifier les priorités d'action, en phase 3, est en cours, et dépend de la validation du nombre de parkings à prendre en considération en phase 2.

#### 6. Affaires et questions diverses

##### a. Cession des actions du Te61 à la SEM Éner61 (dossier SAS Perche Méthagri)

Monsieur le Président rappelle que le Te61 participe au capital de la SAS PERCHE METHAGRI, depuis le 13 mars 2019. Cette société réunit neuf exploitations agricoles et le Te61 dans son pacte d'associés, pour un capital de 100 000 €. L'objet de cette SAS est de développer un réseau de distribution de gaz issu de la méthanisation. Le Te61 détient 20 actions, soit 20 000 €.

Une convention de participation aux études détaillées pour un raccordement d'une unité de méthanisation au réseau public de distribution de gaz a été signée le 13 août 2019.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2021 la SEM Éner61 a été créée. Aujourd'hui, il est proposé que le Te61 cède ses 20 actions à la SEM Éner61. Dans un premier temps, le comité syndical doit proposer à la SEM Éner61 la vente de 20 actions de la SAS Méthagri et dans un deuxième temps, donner délégation au Président pour réaliser tous les actes relatifs à cette cession. Et enfin, il doit autoriser la SEM Éner61 à se porter acquéreur des actions concernées. Les membres du bureau acceptent de présenter ce projet à la prochaine réunion d'assemblée générale le 22 juin prochain.

### b. Point ressources humaines

Monsieur le président présente les deux nouveaux agents du Te61 :

- Richard Boudou est arrivé le 1<sup>er</sup> juin 2022 au sein des locaux. Il travaillait dans une entreprise de chaufferie bois au sein du bureau d'étude qui a fermé. Son employeur était satisfait de son travail, il occupe aujourd'hui le poste de CEP en complément du service transition énergétique.
- David Maillard vient d'être muté ce jour au poste de chargé d'affaires en éclairage public, qu'il occupait au SDEC ÉNERGIE auparavant.

Des candidats vont être reçus au cours du mois de juin pour le poste de responsable du pôle transition énergétique.

### c. Réunions de secteurs

Monsieur le Président rappelle qu'il a été évoqué, lors de la dernière réunion de bureau, d'organiser les réunions de secteurs entre septembre et octobre cette année.

Seront conviés les maires et les maires délégués des secteurs ruraux, les délégués du Te61 des secteurs, les vice-présidents. Julie Boisgontier propose l'organisation suivante :

- Mardi 20 septembre : lots 1 et 3 au Te61 avec Barbé Traiteur pour 66 personnes,
- Vendredi 23 septembre : lots 7 et 9 à Saint Langis lès Mortagne pour 94 personnes, le traiteur est à trouver,
- Mardi 4 octobre : lots 2 et 12 à Saint Georges des Groseillers, avec Lichtlé Traiteur pour 132 personnes,
- Vendredi 7 octobre : lots 10 et 11, Bagnoles de l'Orne Normandie à l'Hôtel du Béryl pour 64 personnes,
- Mardi 11 octobre : lots 4 et 6 au Tahiti à Gacé, le traiteur est à trouver pour 172 personnes,
- Vendredi 14 octobre : lots 5 et 8 à la salle du Gué de la Chaîne pour 164 personnes, traiteur à trouver.

Les réunions se dérouleront le matin selon l'organisation suivante :

9h00 : Café d'accueil

9h30 – 9h40 : Mot du président

9h40 – 10h10 : Enedis

10h10 – 11h20 : Présentation travaux 2021-2022

11h20 – 12h00 : PCRS, Crise énergétique, SDIRVE, Nouveau logiciel EP et service DT / DICT dans le cadre du plan de relance

12h00 : repas

### d. Retour sur la remise du prix concours « LES ÉCOLOUSTICS »

Vendredi 20 mai dernier a eu lieu au Te61 la remise du prix ÉCOLOUSTICS pour le niveau CM1-CM2. Les vainqueurs sont les élèves de l'école de La Chapelle d'Andaine avec la création d'un jeu de société « ÉCOPOLY ».

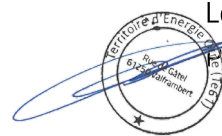
La remise des prix pour le niveau 6<sup>ème</sup> est prévue le 14 juin prochain (classe de Moulins la Marche).

## PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL DE L'AG DU 22/06/2022

1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 22-02-2022 (vote) ;
2. Reprise de la compétence éclairage public pour la CDC des Hauts du Perche (vote) ;
3. Délibération concordante de transfert de compétences (vote) ;
4. Compétence EP - borne, minimum de durée d'engagement de 4 ans dans la convention (vote) ;
5. Vente des anciens locaux du Te61 rue Valazé (vote) ;
6. Création de postes saisonniers (vote) ;
7. Règlement intérieur du personnel (vote) ;
8. Charte du télétravail (vote) ;
9. Budget stand du TEN au congrès FNCCR à Rennes (vote) ;
10. Création SAS Colonard-Corubert (vote) ;
11. Approbation - Rapport de la SEM (vote) ;
12. Cession des actions du Te61 à la SEM Ener61 (Dossier SAS Perche Méthagri) ; (vote)
13. Affaires et questions diverses :
  - Intervention de Jérôme Nury sur la fibre optique ;
  - Présentation de la nouvelle expo showroom.

Fin de réunion : 16h00

Secrétaire de séance  
Valérie CHESNEL



Le Président  
Philippe AUVRAY



État des lieux des bornes de recharges

